

Sujet : [INTERNET] Industrie - Enquête publique – PARC EOLIEN DE LA SAUSSINAI

De : Thomas LE CAMPION

Date : 17/06/2019 18:41

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le Groupe Mammalogique Breton est une association d'étude et de protection des Mammifères sauvages de Bretagne. A ce titre nous travaillons depuis plus de 30 ans sur de nombreuses espèces de Mammifères dont les chauves-souris et plus particulièrement ces dernières années sur la problématique des éoliennes et leurs impacts sur les chiroptères.

A la lecture des différents éléments à notre disposition dans le cadre de cette enquête publique nous souhaitons vous alerter sur plusieurs points qui nous semblent dommageable pour la prise en compte des chiroptères dans le cadre du projet Eolien de la Saussinai.

Malgré les nombreux documents de cadrages des études d'impacts justifiant l'importance des études acoustiques chiroptères en altitude, elles n'ont pas été conduites par le porteur de projet. Cette étude est pourtant nécessaire pour calibrer au mieux le plan de bridage qui permettra de limiter les impacts du parc sur les populations de chauves-souris.

En l'absence de cette étude, il nous semble nécessaire de revoir à la hausse le plan de bridage nocturne proposé pour préserver les chiroptères (Page 110 : étude Ecologique Volet3.3). Actuellement ce dernier n'est envisagé que lors des quatre premières heures de la nuit. Ce type de bridage a déjà été mis en place sur le parc voisin d'Avessac en Loire-Atlantique (25 kilomètres au sud-ouest du projet éolien de Saussinai) et les résultats de ce plan de bridage se sont avérés catastrophiques avec un taux de mortalité anormalement élevé, preuve de son inefficacité.

De plus, le choix du modèle d'éolienne retenu est particulièrement mortifère pour les chiroptères. En effet les éoliennes avec garde au sol faible (distance entre le bas de pale et le sol) sont particulièrement mortifères. La garde au sol envisagée pour les éoliennes du projet de la Saussinai n'est que de 33m. Cette hauteur est trop faible et augmente considérablement le risque de collision avec les chiroptères. Le parc éolien voisin des landes de Couesmes à 30 km à l'ouest de la Noé Blanche dans le Morbihan avec une garde au sol similaire est l'un des parcs éoliens le plus mortifère de France pour les chiroptères.

Le secteur d'implantation envisagé est une zone de chasse pour la Noctule commune, une espèce menacée de chauves-souris dont le statut de conservation ne cesse de se dégrader au niveau national en raison notamment de l'implantation d'éoliennes (cf pièce jointe : Annexe 1). Actuellement les populations bretonnes de cette espèce semblent très fragiles et principalement concentrées sur le sud de l'Ille-et-vilaine et l'est du Morbihan. Une colonie de cette espèce est notamment présente dans l'aire d'étude du projet (à environ six kilomètres du projet de parc). Le développement éolien de ces dernières années sur ce secteur et les cadavres retrouvés sous certains parcs de cette zone nous font craindre une fragilisation importante des colonies et une éventuelle disparition à court terme de cette espèce en Bretagne.

Aussi, le Groupe Mammalogique Breton est opposé au projet de parc éolien de la Saussinai.

Si toutefois ce projet devait voir le jour nous souhaitons à minima :

- que le plan de bridage soit opérationnel sur la totalité de la nuit (et non uniquement lors des 4 premières heures) sans conditions de pluviométrie, critère particulièrement délicat à mesurer *in situ*.
- que le plan de bridage chiroptérologique définitif soit défini après plusieurs années de suivi acoustique en continu à hauteur de nacelle (idéalement 3 années consécutives)
- qu'en raison de pertes d'habitats potentiellement provoquées par la mise en service de ce parc, eu égard aux publications récentes du Muséum National d'Histoire Naturelle (cf. pièces jointes) sur l'impact répulsif des éoliennes à plus de un kilomètre des parcs, que le porteur de projet mette en œuvre des actions de suivis et de compensation/préservation des populations locales de *Noctule commune*.

En vous souhaitant une bonne réception de cette déposition et des éléments joints, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos considérations distinguées.

--

Thomas LE CAMPION

Chargé de mission « Etudes et conservation »

Actions en Morbihan et Sud Ille-et-Vilaine

Groupe Mammalogique Breton



[Contacts siège et antennes](#)

[Faites-nous part de vos observations !](#)



Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes : —

Annexe1_GMB_LRUICN_Noctulecommune.pdf	30 octets
Barré et al. - 2018 - Estimating habitat loss due to wind turbine avoidance by bats Implications for European siting guidance.pdf	30 octets
Barré et al. - 2019 - Biological Conservation.pdf	30 octets